

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1958

7 octobre 2009

### SOMMAIRE

<b>A.B.M. Immobilière S.A.</b> .....	<b>93980</b>	<b>Immo Chapeau S.à r.l.</b> .....	<b>93948</b>
<b>Albi Finance S.A.</b> .....	<b>93984</b>	<b>Impact</b> .....	<b>93967</b>
<b>Alceos S.A.</b> .....	<b>93945</b>	<b>Impact Funds</b> .....	<b>93967</b>
<b>Amarilli Finance S.A.</b> .....	<b>93938</b>	<b>Juranmax S.A.</b> .....	<b>93946</b>
<b>Asia Infrastructure S.A. SICAR</b> .....	<b>93941</b>	<b>Lion/Rally Lux 3</b> .....	<b>93965</b>
<b>Bautech Moritz &amp; Partner Sà r.l.</b> .....	<b>93979</b>	<b>MMD Investment S.A.</b> .....	<b>93941</b>
<b>Bertelsmann Capital Investment (SA) SI-CAR</b> .....	<b>93952</b>	<b>Monte Cervino S. à r.l.</b> .....	<b>93976</b>
<b>Bluenet Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>93944</b>	<b>NATEBO (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>93945</b>
<b>Bluenet Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>93944</b>	<b>Nivak</b> .....	<b>93941</b>
<b>Buurgbrennen an der Stad a.s.b.l.</b> .....	<b>93970</b>	<b>Olympe Investments S.A.</b> .....	<b>93946</b>
<b>Car-Data S.à r.l.</b> .....	<b>93946</b>	<b>Pasta Express s.à r.l.</b> .....	<b>93947</b>
<b>CAREP II Japan S.à r.l.</b> .....	<b>93944</b>	<b>Petrella S.à r.l.</b> .....	<b>93948</b>
<b>China Ventures, S.C.A., SICAR</b> .....	<b>93942</b>	<b>Pholusema S.à.r.l.</b> .....	<b>93947</b>
<b>Compagnie Commerciale et Immobilière S.A.</b> .....	<b>93948</b>	<b>Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR</b> .....	<b>93942</b>
<b>COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRES-TATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg)</b> .....	<b>93984</b>	<b>Qua Patet Orbis B.V.</b> .....	<b>93939</b>
<b>Cudillero Holding S.A.</b> .....	<b>93982</b>	<b>Restaurant Paisible Abondant s.à r.l.</b> .....	<b>93940</b>
<b>Darcy Strategies S.A.</b> .....	<b>93984</b>	<b>Sando Luxemburgo S.à r.l.</b> .....	<b>93946</b>
<b>Den Daimerléck, S.à r.l.</b> .....	<b>93939</b>	<b>Sarnia Cabinet Comptable et Immobilier s.à r.l.</b> .....	<b>93938</b>
<b>Diatec International S.A.</b> .....	<b>93947</b>	<b>Sarnia S.à r.l.</b> .....	<b>93938</b>
<b>Diatec International S.A.</b> .....	<b>93947</b>	<b>SistemApsys S.à r.l.</b> .....	<b>93939</b>
<b>Dodo S.A.</b> .....	<b>93938</b>	<b>Software Development Services SA</b> .....	<b>93939</b>
<b>Elephant Capital S.à.r.l.</b> .....	<b>93944</b>	<b>SRX LUX S.à r.l.</b> .....	<b>93949</b>
<b>Espeve S.A.</b> .....	<b>93945</b>	<b>Steinbrech S.à r.l.</b> .....	<b>93940</b>
<b>European Federation for Street Children Luxembourg</b> .....	<b>93959</b>	<b>Stella Maris Enterprise S.A.</b> .....	<b>93956</b>
<b>European Inventions S.A.</b> .....	<b>93940</b>	<b>Sugura Management S.A.</b> .....	<b>93943</b>
<b>FE Capital S.à.r.l.</b> .....	<b>93943</b>	<b>Synergie Patrimoine S.A.</b> .....	<b>93942</b>
<b>Goulds Investments S.A.</b> .....	<b>93942</b>	<b>Ûlker Finance S.A.</b> .....	<b>93941</b>
<b>Hanseatic Europe S.à r.l.</b> .....	<b>93940</b>	<b>Valugy S.A., SPF</b> .....	<b>93967</b>
<b>H.C.Berchem</b> .....	<b>93970</b>	<b>Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.</b> .....	<b>93974</b>
<b>HGC Services S.à r.l.</b> .....	<b>93945</b>	<b>WX Bialystok Holding S.A.</b> .....	<b>93943</b>
		<b>WX Krakow Holding S.A.</b> .....	<b>93942</b>
		<b>WX Warsaw Holding S.A.</b> .....	<b>93943</b>

**Dodo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 76.853.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2009*

Monsieur DONATI Régis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
DODO S.A.  
Régis DONATI / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009119432/16.

(090143427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Amarilli Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 122.231.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 septembre 2009*

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
AMARILLI FINANCE S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009119433/16.

(090143347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Sarnia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 33.623.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2009119169/11.

(090143275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Sarnia Cabinet Comptable et Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 128.689.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2009119170/11.

(090143273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 10.018.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—  
EXTRAIT

En date du 7 juillet 2009, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Xavier Galice, en tant que gérant A de la Société avec effet au 11 juillet 2009 est acceptée.
- M. Maurice Bansay, domicilié au 52 rue de la Victoire, F-75009 Paris, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 11 juillet 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta / Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009119411/16.

(090143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.135,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 86.420.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 9 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009119407/16.

(090143045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Den Daimerléck, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 50.115.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009119171/11.

(090143272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Software Development Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 53.745.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009119168/11.

(090143277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Hanseatic Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.746.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 9 septembre 2009 que:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Roeland P. Pels

Manager A

Référence de publication: 2009119405/16.

(090143046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**European Inventions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.499.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2009 a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Romain Hilger, né le 18 octobre 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en remplacement de Monsieur Pascal Collet, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2012.

InterFIDUCIAIRE

121, AVENUE DE LA FAIENCERIE

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009119607/16.

(090143241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Steinbrech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.196.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009119162/11.

(090143290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Restaurant Paisible Abondant s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.003.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARNIA S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009119163/11.

(090143289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Nivak, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.687.

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L080010981.04

Date: 22/01/2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119468/13.

(090143055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Asia Infrastructure S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.541.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIA INFRASTRUCTURE S.A. SICAR

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119469/13.

(090143108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Ülker Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ülker Finance S.A.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009119474/13.

(090143099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**MMD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.326.

---

**RECTIFICATIF**

Annule et remplace la publication déposée le 04/09/2009 sous la référence L090138589.04

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MMD INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119649/15.

(090143918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Goulds Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 125.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120506.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119494/13.

(090143077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 130.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120500.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119495/13.

(090143075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Synergie Patrimoine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120492.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119496/13.

(090143073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. China Ventures, S.C.A., SICAR).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale du 22 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Grégory MAGHE / Christoph Lanz

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009119679/15.

(090143876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**WX Warsaw Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120498.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119498/13.

(090143066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**WX Bialystok Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 134.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120502.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119499/13.

(090143063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**Sugura Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120493.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119493/13.

(090143078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

**FE Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.160.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*FE Capital S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009119728/15.

(090143790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Bluenet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUENET HOLDINGS S.à r.l.*

SGG S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009119710/13.

(090143799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Bluenet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUENET HOLDINGS S.à r.l.*

SGG S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009119711/13.

(090143800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.578,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009119712/13.

(090143963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Elephant Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.157.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*Elephant Capital S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009119726/15.

(090143789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---



**Espeve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.546.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*Espeve S.A.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009119708/15.

(090143796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**NATEBO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 57.756.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*Natebo (Luxembourg) S.A.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009119709/15.

(090143798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**HGC Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 146.219.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009119738/12.

(090144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Alceos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.616.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Référence de publication: 2009119742/12.

(090144317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Juranmax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.913.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

*Juranmax S.A.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2009119707/15.

(090143794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Sando Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 119.737.

*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1<sup>er</sup> juillet 2009*

*Première résolution*

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009119860/15.

(090143814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Olympe Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.355.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiat.

14.09.2009.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

B.P. 1673

L-1016 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009119800/12.

(090144257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

---

**Car-Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009120163/12.

(090144714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**Diatec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

*Pour la société*

*Diatec International S.A.*

*Sella Bank Luxembourg S.A.*

*Le domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009120120/15.

(090144600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**Diatec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

*Pour la société*

*Diatec International S.A.*

*Sella Bank Luxembourg S.A.*

*Le domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009120121/15.

(090144597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**Pasta Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 102.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009120104/12.

(090144787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**Pholusema S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, route de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 31.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009120105/12.

(090144785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**Petrella S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Immo Chapeau S.à r.l.).**

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 99.686.

L'an deux mille neuf,

Le dix septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Giuseppe PETRELLA, indépendant, demeurant à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière.

Ledit comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur Giuseppe PETRELLA, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "IMMO CHAPEAU S.à r.l.", ayant son siège social à L-3583 Dudelange, 67, rue des Mouleurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 499 du 12 mai 2004, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.686, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2.- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

3. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "PETRELLA S.à r.l.", et de modifier en conséquence l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PETRELLA S.à r.l."

4. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

L'achat, la vente, l'échange d'immeubles, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a encore pour objet a société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

L'import-export de produits alimentaires et l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que d'un snack-bar.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Petrella, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation LAC / 2009 / 36868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009122862/47.

(090148172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

---

**Compagnie Commerciale et Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 60.024.

L'an deux mille neuf. Le vingt août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg numéro B60024, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial C 576 du 22 octobre 1997,

ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, à PL-72-004 Tanowo, ul. Wojska Polskiego 125, et adoption par la société de la nationalité polonaise.

Après délibération, la résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, à PL-72-004 Tanowo, ul. Wojska Polskiego 125, Pologne, et de faire adopter par la société la nationalité polonaise, selon la loi polonaise.

L'assemblée constate que le transfert du siège social de Luxembourg en Pologne ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE/2009/3083. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009122876/48.

(090147859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

**SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9671 Neunhausen, 28, An der Delt.

R.C.S. Luxembourg B 148.194.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le seize septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe REYNTJENS, gérant de sociétés, demeurant à B-1730 Asse, Langestraat 22.

2.- Madame Laure VUYGE, gérante de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé.

3.- Monsieur Xavier VUYGE, gérant de sociétés, demeurant à B-1090 Jette, 232/C, Avenue de Jette.

4.- Monsieur Damien BRUYÈRE, gérant de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé.

Les comparants sub 2-4) sont ici représentés par Monsieur Philippe REYNTJENS, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 septembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce et le commissionnement dans les activités de commerce international;
- le conseil en ressources humaines;
- la mise en valeur de brevets.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "SRX LUX S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Neunhausen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe REYNTJENS, gérant de sociétés, demeurant à B-1730 Asse, Langestraat 22, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Madame Laure VUYGE, gérante de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3.- Monsieur Xavier VUYGE, gérant de sociétés, demeurant à B-1090 Jette, 232/C, Avenue de Jette, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4.- Monsieur Damien BRUYÈRE, gérant de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe REYNTJENS, gérant de sociétés, né à Elsene (Belgique), le 12 mars 1967, demeurant à B-1730 Asse, Langestraat 22.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9671 Neunhausen, 28, an der Delt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. REYNTJENS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009122853/123.

(090147996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

**Bertelsmann Capital Investment (SA) SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 128.114.

In the year two thousand and nine on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of BERTELSMANN CAPITAL INVESTMENT (SA) SICAR, a public limited company (société anonyme) organised as a société d'investissement en capital à risque having its registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies registry under number B 128.114, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 10<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1292 on June 28<sup>th</sup>, 2007 (the Company) and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on October 30<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 167 on January 22<sup>nd</sup>, 2008.

The Meeting was opened by Me Catherine Donceel, Avocat, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Nicolas Marchand, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Board declares that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur", by the shareholders or the proxy holders of the represented shareholders, and, as the case may be, the Board of the Meeting, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that nine hundred ninety-two thousand five hundred (992,500) Class A Shares and seven thousand five hundred (7,500) Class B Shares, all in registered form without par value and fully paid-up which represent the entirety of the share capital of the Company of ten million euro (EUR 10,000,000), are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders. The shareholders declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Inclusion of the possibility to make contributions in kind to the Company;
2. Subsequent amendment of article 13.4 of the Articles of the Company in order to include the possibility to make a contribution in kind to the Company;
3. Acknowledgement of the change of the valuation method of the assets of the Company further to the amendment of the law of 15 June 2004 relating to the Investment company in risk capital (the SICAR Law);
4. Subsequent amendment of article 13.2, 13.5, and article 32 of the Articles of the Company in order to reflect the change of the valuation method;
5. Amendment of articles 17.3 and 23.5 (third paragraph) of the Articles of the Company; and;
6. Miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously take the following resolution:

*First resolution*

The shareholders of the Company resolve that the Company shall accept contributions in kind of securities or other assets to the Company, with effect as of the date hereof.



*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to insert a new article 7.4 of the Articles of the Company so that former article 7.4 becomes article 7.5 and the following articles are renumbered accordingly, while article 7.4 will read as follows:

" **7.4.** The Company may agree to issue Shares in consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a special report from any independent auditor (réviseur d'entreprises) and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. All fees and costs linked to such contribution in kind shall be exclusively assumed by such contributor in kind unless decided otherwise by the board of directors."

*Third resolution*

The shareholders of the Company resolve to change the valuation of the assets of the Company further to the amendment of the SICAR Law by the law of 24 October 2008 improving the legislative framework of the Luxembourg financial centre and amending, inter alia, the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended. Henceforth, the valuation of the assets of the Company will be based on the fair value and not on the foreseeable realisation value, as currently stated in the Articles and henceforth to amend the Articles of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to amend and replace articles 13.2, 13.5, and article 32 of the Articles of the Company, in order to provide that the valuation of the assets of the Company will be assessed on the basis of their fair value and not on their foreseeable realisation value as it was formally stated in such Articles, so that such articles will now read as follows:

" **13.2.** The Net Asset Value will be expressed in Euro and shall be determined by the Administration Agent and supervised by the Board of Directors on the basis of the fair value of the underlying assets of the Company as provided by the Board of Directors on each valuation day in accordance with the valuation guidelines indicated below by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company."

" **13.5.** The valuation of such assets will be based on fair value and shall be calculated in the following manner:

a) the value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be represented by the par value of these assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In the latter case, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;

b) the value of transferable securities listed or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public is based on the latest available price and if such transferable security is dealt in on several markets, on the basis of the latest available price on the main market for such security. If the latest available price is not representative, the value will be assessed on the basis of their fair value which shall be estimated prudently and in good faith by the Board of Directors;

c) the securities not quoted or dealt in on a stock exchange or a regulated market operating regularly shall be assessed on the basis of their fair value which shall be estimated prudently and in good faith by the Board of Directors; and

d) all other assets shall be assessed on the basis of their fair value which shall be estimated prudently and in good faith by the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures"

"32 ...."Net Asset Value": the net asset value of the SICAR as determined by the Administration Agent and supervised by the Board of Directors on the basis of the fair value of the underlying assets of the SICAR as provided by the Board of Directors pursuant to article 5 of the SICAR Law and calculated in accordance with the provisions of Article thirteen (13);..."

*Fifth resolution*

The shareholders of the Company resolve, for clarification purposes, to amend article 17.3 and article 23.5 (third paragraph) of the Articles of the Company which will now henceforth read as follows:

" **17.3.** The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors. In his absence, the director who replaces him or a person appointed by the Board members by a majority vote shall be chairing such meetings."

" **23.5.** The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders. Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, email, electronic means or by any other suitable communication means another person who need not be Shareholder.

Each Shareholder may participate in general meetings of Shareholders.

All general meetings of Shareholders are presided over by the chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the director who replaces him or by a person appointed by the Board members by a majority vote or by a person designated by the general meeting of Shareholders."

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Board adjourns the Meeting.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Es folgt die deutschsprachige Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Aktionäre der BERTELSMANN CAPITAL INVESTMENT (SA) SICAR, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in Form einer société d'investissement en capital à risque mit Sitz in 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 128.114, gegründet nach Maßgabe einer Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 10. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1292 am 28. Juni 2007 (die Gesellschaft) und deren Satzung (die Satzung) zuletzt geändert wurde aufgrund notarieller Urkunde derselben Notarin, am 30. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 167 am 22. Januar 2008 abgehalten.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Catherine Donceel, Avocat mit Geschäftsadresse in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestellte Frau Corinne Petit, private Angestellte, mit Geschäftsadresse in Luxemburg zur Schriftführerin der Versammlung.

Zum Stimmzähler der Versammlung wählte die Versammlung Herrn Nicolas Marchand, Avocat mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Nach Bildung des Büros erklärt das Board wie folgt:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die von ihnen gehaltenen Aktien, ergeben sich aus der Anwesenheitsliste. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, unterzeichnet „ne varietur“, durch die Aktionäre oder die Vertreter der Aktionäre und den Mitgliedern der Leitung dieser Versammlung, verbleiben mit dieser Urkunde.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass neunhundertzweiundneunzigtausendfunfhundert (992,500) Class A Aktien sowie siebentausendfunfhundert (7500) Class B Aktien, alle Namenspapiere ohne Nennwert und voll eingezahlt, die zusammen das Aktienkapital der Gesellschaft in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) bilden, bei der Versammlung ordnungsgemäß vertreten sind; damit ist die Versammlung ordnungsgemäß konstituiert und kann die nachfolgend wiedergegebenen Tagesordnungspunkte verhandeln. Die Aktionäre erklären über die Tagesordnung der Versammlung vorab informiert worden zu sein und verzichten darüber hinaus auf jegliche Einberufungsvoraussetzungen und Formalitäten.

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Einfügung der Möglichkeit der Einbringung von Sacheinlagen in die Gesellschaft;
2. Abänderung von Artikel 13.4 der Satzung um die Möglichkeit der Einbringung einer Sacheinlage einzufügen;
3. Kenntnisnahme der Änderung der Bewertungsmethode der Vermögenswerte der Gesellschaft, aufgrund der Änderung des Gesetzes vom 15 Juni 2004 betreffend der Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (das SICAR-Gesetz);
4. Abänderung der Artikel 13.2, 13.5 und Artikel 32 der Gesellschaft um die Änderung der Bewertungsmethode wiederzugeben; und;
5. Abänderung der Artikel 17.3 und 23.5 (dritter Absatz) der Satzung; und;
6. Verschiedenes

IV. Nach Zustimmung zur Erklärung des Vorsitzenden sowie Prüfung der Beschlussfähigkeit der Versammlung erlassen die Aktionäre nach erfolgter Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Aktionäre der Gesellschaft beschließen, dass die Gesellschaft die Einbringung von Sacheinlagen in Form von Wertpapieren oder anderen Vermögenswerten, vom heutigen Tage an, akzeptiert.

#### Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des vorangegangenen Beschlusses, beschließt die Versammlung einen neuen Artikel 7.4 der Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen, womit der ehemalige Artikel 7.4 fortan in Artikel 7.5 umbenannt wird und alle folgenden Artikel entsprechend neu nummeriert werden. Artikel 7.4 wird fortan wie folgt lauten:

„ **7.4.** Die Gesellschaft kann neue Aktien, durch die Einbringung von Sacheinlagen in Form von Wertpapieren oder anderen Vermögenswerten unter Beachtung der luxemburgischen Gesetze, insbesondere der Verpflichtung einen speziellen Bericht eines Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises) bereit zu stellen und unter der Voraussetzung, dass solche Wertpapiere oder Vermögenswerte mit den Anlagezielen und Strategien der Gesellschaft vereinbar sind, ausgeben. Wenn nicht anderweitig durch das Board of Directors beschlossen, sind alle Gebühren und Kosten die im Zusammenhang mit der Einbringung einer solchen Sacheinlage stehen, durch den jeweiligen Sacheinleger zu tragen.“

#### Dritter Beschluss

Die Aktionäre der Gesellschaft beschließen, aufgrund der Änderung des SICAR-Gesetzes durch das Gesetz vom 24. Oktober 2008 zur Verbesserung der gesetzgeberischen Rahmenbedingungen des luxemburgischen Finanzplatzes und der damit einhergehenden Änderungen, unter anderem, des Gesetzes vom 15. Juni 2004, betreffend die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (SICAR), die Bewertungsmethode der Vermögenswerte der Gesellschaft zu ändern.

Fortan, wird die Bewertung der Vermögenswerte der Gesellschaft auf Basis des „fair value“ und nicht nach der bisherigen Methode des voraussichtlich realisierbaren Wertes, wie derzeit in der Satzung geregelt, erfolgen.

#### Vierter Beschluss

Als Konsequenz des vorangegangenen Beschlusses, beschließt die Versammlung die Artikel 13.2, 13.5 und Artikel 32 der Satzung der Gesellschaft dahingehend zu ändern, dass die Bewertung der Vermögenswerte der Gesellschaft auf Basis des fair value und nicht wie bisher in der Satzung vorgeschrieben, nach der Methode des voraussichtlich realisierbaren Wertes, erfolgt. Die Artikel lauten künftig wie folgt:

" **13.2.** Der Net Asset Value ist in Euro anzugeben und soll vom Administration Agent unter Aufsicht des Board of Directors auf Grundlage des fair value der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erfolgen gemäß den Angaben des Board of Directors am jeweiligen Bewertungsstichtag in Einklang mit den unten bezeichneten Bewertungsrichtlinien; dabei sind alle Werte der Vermögensgegenstände der Gesellschaft zu addieren und alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft abzuziehen.“

„ **13.5.** Die Bewertung der Vermögensgegenstände soll auf der Grundlage des fair value wie folgt erfolgen:

a) Der Wert von Bargeld oder Beständen auf Bankkonten, von Rechnungen, Forderungsscheinen und Forderungen, Vorauszahlungen auf Aufwendungen, die entstanden, aber noch nicht gezahlt wurden sind mit dem Nominalwert anzusetzen, es sei denn es ist unwahrscheinlich, dass der Nominalwert erzielt wird. In diesem Falle soll der wahre Wert der Vermögensgegenstände unter Berücksichtigung eines Abzuges ermittelt werden;

b) Der Wert von übertragbaren Wertpapieren, die an einem regulierten Markt gelistet sind oder gehandelt werden und an der diese regelmäßig handelt, der anerkannt ist und der Öffentlichkeit offen steht, wird auf Grundlage des letzten verfügbaren Preises ermittelt und falls das übertragbare Wertpapier an mehreren Märkten gehandelt wird, auf Grundlage des letzten verfügbaren Preises auf dem Hauptmarkt für dieses Wertpapier. Falls der letzte verfügbare Preis nicht repräsentativ ist, wird der Wert auf Basis des fair value ermittelt, der gewissenhaft und nach bestem Wissen und Gewissen durch das Board of Directors ermittelt wird;

c) Bei Wertpapieren, die nicht an einer Wertpapierbörse oder einem regelmäßigen regulierten Markt gelistet oder gehandelt sind, wird der Wert auf Grundlage des fair value ermittelt, der gewissenhaft und nach bestem Wissen und Gewissen durch das Board of Directors ermittelt wird; und

d) Alle anderen Vermögensgegenstände sollen auf Grundlage des fair value bewertet werden, der gewissenhaft und nach bestem Wissen und Gewissen durch das Board of Directors in Übereinstimmung mit allgemein akzeptierten Bewertungsgrundsätzen ermittelt wird; in jedem Fall erfolgt die Bewertung in Übereinstimmung mit den Guidelines on reporting valuations established der European Venture Capital Association (EVCA), von Zeit zu Zeit angepasst (soweit anwendbar).“

"32 .....Net Asset Value": der Net Asset Value der Gesellschaft wie vom Administration Agent unter Aufsicht des Board of Directors bestimmt auf Grundlage des fair value der Vermögensgegenstände der Gesellschaft gemäß den Angaben des Board of Directors am jeweiligen Bewertungsstichtag in Übereinstimmung mit Art. 13 der Satzung;..."

#### Fünfter Beschluss

Die Aktionäre beschließen zum Zwecke der Klarstellung, Artikel 17.3 und Artikel 23.5 (dritter Absatz) der Satzung zu ändern. Sie werden fortan wie folgt lauten:

„ **17.3.** Der Vorsitzende soll den Sitzungen des Board of Directors vorsitzen. In seiner Abwesenheit soll der ihn vertretende Direktor oder eine andere Person, die mit Mehrheitsbeschluss durch die Mitglieder des Boards bestimmt wird, den Vorsitz in den Versammlungen führen.“

, **23.5.** Das Board of Directors kann weitere, von Gesellschaftern zu erfüllende Voraussetzungen für die Teilnahme an Gesellschafterversammlungen aufstellen. Jeder Gesellschafter kann sich durch eine Personen bei Gesellschafterversammlungen vertreten lassen, die nicht Gesellschafter sein müssen, Die Person ist schriftlich, mittels Fax, Kabelmitteilung, Telegramm, Telefax, Email, auf elektronischen Wege oder mittels jedes anderen angemessenes Kommunikationsmittels zu bestellen.

Jeder Gesellschafter ist berechtigt, an Gesellschafterversammlungen teilzunehmen.

Alle Gesellschafterversammlungen werden durch den Vorsitzenden des Board of Directors geleitet oder in seiner Abwesenheit durch den ihn vertretenden Director oder eine andere Person, die mit Mehrheitsbeschluss durch die Mitglieder des Boards bestimmt wird oder durch eine Person die durch die Gesellschafterversammlung bestimmt wird."

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen sind, vertagt das Board die Sitzung.

#### *Feststellung*

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache verfasst wird und eine deutsche Fassung abgeschlossen wird; auf Wunsch der erschienenen Personen soll die englische Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die maßgebliche Fassung sein.

Womit diese Urkunde am oben bezeichneten, Tag aufgesetzt wurde.

Vorliegende Urkunde wurde den Bevollmächtigten der erschienen Parteien, die der Notarin bekannt sind, vorgelesen und von ihnen mit der Notarin unterschrieben.

Signé: C. Donceel, C. Petit, N. Marchand et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37636. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122872/235.

(090148002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

#### **Stella Maris Enterprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.445.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "STELLA MARIS ENTERPRISE S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered with the Luxembourg trade and companies' register number B 112.445, which was incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on December 6<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, number 481, of March 7<sup>th</sup>, 2006, the articles of association of the Company having been last amended by deed of the undersigned notary, on April 2<sup>nd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, n° 1113 of June 9<sup>th</sup>, 2007, (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Christine COULON-RACOT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien BOMBENGER, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

II. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Adoption of a par value of EUR 1.- (one euro) per share and consequently change of the number of shares representing the company capital;

2. Subsequent amendment of Article 3, first and fifth paragraphs, of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The Company capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

" **Art. 3. Fifth paragraph.** The Company share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of new additional shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

3. Authorization to be given to the Board of Directors in order to exchange the 15,500 (fifteen thousand five hundred) existing shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each against 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each;

4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves to adopt a nominal par value of EUR 1.- (one Euro) per share and consequently to change the number of shares representing the company capital from 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares to 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal par value of EUR 1.- (one Euro) each.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 3, first and fifth paragraphs, of the Articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The Company capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

" **Art. 3. Fifth paragraph.** The Company share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of new additional shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

*Third resolution*

The general meeting resolves to authorize the Board of Directors to exchange the 15,500 (fifteen thousand five hundred) existing shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each against 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STELLA MARIS ENTERPRISE S.A.", avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.445, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 7 mars 2006.

Les articles des statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 9 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien BOMBENGER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action et par conséquent changement du nombre d'actions représentant le capital de la société.

2. Modification subséquente des paragraphes 1 et 5 de l'article 3 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

" **Art. 3. 5<sup>ème</sup> paragraphe.** Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'échanger les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune contre 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

4. Divers

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action et par conséquent de changer le nombre d'actions représentant le capital de la société de 15.500 (quinze mille cinq cents) actions en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 1 et 5 de l'article 3 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

" **Art. 3. 5<sup>ème</sup> paragraphe.** Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration d'échanger les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune contre 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Day-Royemans, S. Bombenger, C. Coulon-Racot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37630. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009122871/132.

(090148026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **European Federation for Street Children Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 8.080.

Die Unterfeurigen übereingekommen, einen Verband ohne Gewinnzweck zu gründen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928, deren Statuten wir wie folgt festlegen:

#### STATUTEN

#### **Name und Sitz**

##### **Art. 1.**

1. Der Name des Verbands lautet:

"EUROPEAN FEDERATION FOR STREET CHILDREN LUXEMBOURG", nachstehend "Vereinigung" genannt.

2. Der verein hat seinen Sitz in L-1470 LUXEMBOURG, 15 route d'Esch.

#### **Aufgaben, Zielsetzung**

**Art. 2. Aufgaben.** Die Aufgaben der Vereinigung umfassen:

- die Bildung des politischen Bewusstseins innerhalb von und mit Institutionen der Europäischen Union ("EU") im Bereich der ausgegliederten Kinder mit besonderem Schwerpunkt auf Straßenkinder;
- die Intensivierung der sachkundigen politischen Debatte, insbesondere auf europäischer Ebene, sowie die Eingliederung der Probleme dieser Kinder in die etablierte Sozial- und Wirtschaftspolitik;
- die Bildung des öffentlichen Bewusstseins und die Aktivierung der öffentlichen Meinung mit Bezug auf die Probleme dieser Kinder;
- die Förderung der angewandten Forschung und der Austausch von Wissen und Erfahrung (bewährte Methoden) in der Funktion als Vermittler für angegliederte Personen und Institutionen;
- die Unterrichtung und Unterstützung von europäischen Regierungen und Nicht-Regierungs-Organisationen ("NRO's") im Bereich der EU-Politik, Strategien, Gepflogenheiten und Entwicklungen bezogen auf die ausgegliederten Kinder mit besonderem Schwerpunkt auf Straßenkinder, einschließlich Finanzierungsmöglichkeiten;
- die Verbesserung der Lebensqualität und der Lebensbedingungen dieser Kinder.

#### **Ziele**

Die Ziele der Vereinigung umfassen die Neueinrichtung, Aufrechterhaltung und Unterstützung einer Plattform für soziale Akteure, die sich mit der Realisierung der fundamentalen Rechte von ausgegliederten Kindern mit besonderem Schwerpunkt auf Straßenkinder befassen.

Die Vereinigung soll diese Ziele insbesondere mit folgenden Maßnahmen erreichen:

- a) Beratung der Gesetzgeber und politischen Entscheidungsträger in Europa und den Mitgliedstaaten;
- b) Reagieren auf den Bedarf der Europäischen Union und der Regierungen der Mitgliedstaaten, der NRO's und sonstiger Organe an Unterstützung bei der Aufstellung und Umsetzung von Richtlinien und Programmen für Straßenkinder;
- c) Reagieren auf den Bedarf der Regierungen, NRO's und sonstiger Organe in weniger entwickelten Ländern (einschließlich Ost-Europa) an Unterstützung bei der Aufstellung und Umsetzung von Richtlinien und Programmen für Straßenkinder;
- d) Bildung des öffentlichen Bewusstseins und Herstellung des Verständnisses für Straßenkinder und damit verbundene Probleme;
- e) Bildung des Bewusstseins und Herstellung des Verständnisses für Straßenkinder und damit verbundene Probleme in den Institutionen der Europäischen Union, der Mitgliedstaaten, des Europarates und sonstiger Foren;
- f) Intensivierung der politischen Debatte über Straßenkinder und damit verbundene Probleme auf der Ebene der Europäischen Union, der Mitgliedstaaten und des Europarates;
- g) Verbesserung und Stärkung der Kommunikation, Kooperation, Koordination und des Informationsaustausches zwischen sozialen NRO's und Wohlfahrtseinrichtungen, insbesondere jenen, die mit ausgegliederten Kindern weltweit arbeiten, sowie Anregung ihres Lernprozesses auf der Grundlage der wechselseitigen Erfahrungen;
- h) Überwachung und Förderung der Rechte der Kinder in Übereinstimmung mit den Verpflichtungserklärungen im Rahmen der UN-Konvention über die Rechte des Kindes;
- i) Ansammlung von Fachwissen und Informationen über Straßenkinder und damit verbundene Probleme, sowie Entwicklung wirksamer Strategien für die Arbeit mit Straßenkindern;

j) Erhöhung der Mittel, welche die Europäische Union, die Mitgliedstaaten, die Vereinten Nationen und sonstige Quellen zur Verfügung stellen, um die Nachfrage nach Unterstützung von Programmen für Straßenkinder durch bilaterale, multi-laterale und nichtstaatliche Kanäle zu decken.

### Dauer

#### Art. 3.

1. Die Vereinigung wird auf unbestimmte Dauer bestehen.
2. Das Geschäftsjahr der Vereinigung entspricht dem Kalenderjahr.

### Organe

**Art. 4.** Die Organe der Vereinigung umfassen:

- a) die Hauptversammlung der Mitglieder, nachstehend in Kurzform "Hauptversammlung" genannt;
- b) den Vorstand (nachstehend "Board" genannt), sowie
- c) den Direktor.

Die Vereinigung wird durch die Einzelunterschrift den Direktor verpflichtet.

### Mitgliedschaft

#### Art. 5.

1. Die Mitgliedschaft steht allen Organisationen offen, die
  - (a) sich den Aufgaben und Zielen der Vereinigung anschließen, sowie
  - (b) ihren Schwerpunkt hauptsächlich auf Aktivitäten innerhalb der EU legen.
2. Eine korrespondierende Mitgliedschaft steht allen Organisationen offen, welche den Kriterien gemäß Artikel 1(a) entsprechen.
3. Der Board entscheidet über die Zulassung zur Mitgliedschaft.

#### Art. 6.

1. Bewerber für die Mitgliedschaft oder die korrespondierende Mitgliedschaft werden das Bewerbungsformular der Vereinigung dem Board vorlegen, der über alle derartigen Bewerbungen entscheidet und den Bewerbern seine Entscheidung innerhalb von drei (3) Monaten ab dem Datum der Vorlage der Bewerbung schriftlich mitteilt.
2. Der Board wird allen ordnungsgemäß zugelassenen Mitgliedern und korrespondierenden Mitgliedern eine Kopie der Gründungsurkunde und der Satzung aushändigen.

#### Art. 7.

1. Die Mitgliedschaft erlischt:
  - a) wenn und sobald das Mitglied aufgelöst wird und in die Liquidation geht;
  - b) wenn das Mitglied austritt;
  - c) wenn die Vereinigung eine Mitgliedschaft gemäß nachstehenden Artikel 3 beendet;
  - d) wenn die Vereinigung ein Mitglied gemäß nachstehendem Artikel 4 ausschließt.
2. Der Austritt eines Mitglieds gemäß vorstehendem Abschnitt b) kann nur bei Ablauf des Geschäftsjahres stattfinden. Ein Mitglied, das austreten möchte, wird seine Absicht dem Direktor spätestens im Verlauf des Monats November des Geschäftsjahres schriftlich bekannt geben. Der Direktor wird den Eingang der schriftlichen Austrittserklärung innerhalb von zwei Wochen ab dem Eingangsdatum bestätigen.

Falls die Austrittserklärung nicht rechtzeitig eingeht, wird die Mitgliedschaft bis zum Ablauf des folgenden Geschäftsjahres fortgesetzt, es sei denn dass der Board etwas anderes beschließt, oder dass dem Mitglied eine Fortsetzung der Mitgliedschaft bei angemessener Betrachtungsweise nicht zugemutet werden kann.

3. Der Board kann eine Mitgliedschaft im Namen der Vereinigung zum Ende des laufenden Geschäftsjahres beenden,
  - a) wenn das Mitglied es nach einer zweifach schriftlich erfolgten Erinnerung unterlasse seinen finanziellen Verpflichtungen gegenüber der Vereinigung bis zum Ablauf des Geschäftsjahres vollständig nachzukommen; oder
  - b) wenn das Mitglied die nach Maßgabe der Gründungsurkunde für eine Mitgliedschaft erforderlichen Anforderungen nicht länger erfüllt.

Eine Unterbrechung der Mitgliedschaft durch den Board kann zu einer sofortigen Beendigung der Mitgliedschaft führen, wenn der Vereinigung eine Fortsetzung der Mitgliedschaft bei angemessener Betrachtungsweise nicht zugemutet werden kann.

Jede nach Maßgabe dieses Artikels ausgesprochene Beendigung der Mitgliedschaft muss schriftlich unter Angabe der Gründe für die Beendigung erfolgen.

4. Sollte ein Mitglied in irgendeiner Weise gegen die Gründungsurkunde, die Satzung oder die Entscheidungen der Vereinigung verstoßen oder die Vereinigung in unangemessener Weise benachteiligen, so kann der Board ein Mitglied im



Namen der Vereinigung mit sofortiger Wirkung ausschließen. In einem solchen Fall hat der Board dem Mitglied seine Entscheidung unverzüglich unter Angabe der Gründe für den Ausschluss schriftlich mitzuteilen.

Das Mitglied kann gegen die vom Board getroffene Entscheidung bei einer Hauptversammlung, die innerhalb von einem Monat nach Eingang der Mitteilung stattfindet, Einspruch erheben. Die Mitgliedschaft wird bis zur Entscheidung der Hauptversammlung ausgesetzt.

5. Falls eine Mitgliedschaft im Verlauf eines Geschäftsjahres aus jedwedem Grund erlischt, bleibt das Mitglied mangels abweichender Entscheidung des Board zur vollständigen Zahlung der jährlichen Mitgliedschaftsgebühr verpflichtet.

6. Ein früheres Mitglied kann seine Mitgliedschaft in Übereinstimmung mit den in Artikel 5 und Artikel 6 niedergelegten Bestimmungen erneuern.

7. Jede in dieser Gründungsurkunde erfolgte Bezugnahme auf "ein Mitglied" oder "die Mitgliedschaft" gilt auch als Bezugnahme auf "ein korrespondierendes Mitglied" bzw. "eine korrespondierende Mitgliedschaft".

## Finanzmittel

### Art. 8.

1. Die Finanzmittel der Vereinigung umfassen die Aufnahmegebühren und Mitgliedschaftsgebühren der Mitglieder, Staatszuschüsse, letztwillige Verfügungen, Hinterlassenschaften und Schenkungen sowie schließlich sonstige Einkünfte, einschließlich der Erträge aus Aktivitäten der Vereinigung.

2. Die Mitglieder zahlen ihre Mitgliedschaftsgebühren einmal jährlich bis zum 15. Februar eines jeden Jahres.

3. Die Höhe der jährlichen Mitgliedschaftsgebühr wird von der Hauptversammlung anlässlich der Jahreshauptversammlung auf Vorschlag des Board festgesetzt. Die Mitgliedschaftsgebühr kann die Höhe von 1.000 EUR nicht übersteigen.

## Hauptversammlungen

### Art. 9.

1. Eine Jahreshauptversammlung findet innerhalb von sechs (6) Monaten nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres statt ("Jahresversammlung" genannt). Der Board wird der Versammlung seinen Geschäftsbericht und den Jahresabschluss für das vorangegangene Geschäftsjahr unter Beifügung aller notwendigen Dokumente vorlegen. Der Board wird ferner der Versammlung das Budget für das neue Geschäftsjahr und einen Vorschlag für die Höhe der Mitgliedschaftsgebühren der Mitglieder für das besagte Jahr vorlegen.

2. Die Jahresversammlung entscheidet über:

(a) sämtliche Angelegenheiten, die der Board vorschlägt, sowie

(b) sämtliche Angelegenheiten, die von mindestens so vielen Mitgliedern schriftlich vorgeschlagen werden, wie dies einer Stimmberechtigung von zehn (10) bei der Hauptversammlung abgegebenen Stimmen entspricht. Derartige Vorschläge sind von der Partei oder den Parteien, welche den Vorschlag unterbreiten, zu unterzeichnen und dem Direktor mindestens vier (4) Wochen vor dem Datum der Jahresversammlung vorzulegen. Alle Ernennungen von Board-Mitgliedern sind dem Direktor mindestens vier (4) Wochen vor dem Datum der Jahresversammlung schriftlich vorzulegen.

3. Die Jahresversammlung wird in jedem Jahr eine aus mindestens zwei ihrer Mitglieder, die keine Board-Mitglieder sind, bestehende Revisionsgruppe einsetzen und mit der Prüfung der Geschäftsbücher für das laufende Geschäftsjahr nach deren Fertigstellung beauftragen. Die Gruppe wird ihre Feststellungen der nächsten Jahresversammlung anlässlich der Diskussion über den Jahresabschluss für das vorangegangene Geschäftsjahr vorlegen. Falls eine derartige Prüfung das Fachwissen eines Buchprüfers erfordert, kann die Gruppe die Unterstützung eines ordnungsgemäß qualifizierten Fachmanns einholen.

4. Der Board wird dieser Gruppe alle von ihr geforderten Informationen zur Verfügung stellen und ihr die Geldkassette und die sonstigen Vermögensgegenstände der Vereinigung vorlegen, sowie jener Gruppe die Einsicht in alle Bücher und Dokumente der Vereinigung gestatten.

5. Die Genehmigung des Jahresberichts und der Geschäftsbücher für das vorangegangene Geschäftsjahr durch die Jahresversammlung hat nicht automatisch die Entlastung des Board zur Folge. Über eine solche Entlastung wird bei der Versammlung unter einem gesonderten Tagesordnungspunkt abgestimmt.

### Art. 10.

1. Die Jahresversammlung wird vom Board unter Einhaltung einer Vorankündigungsfrist von mindestens sechs Wochen im Wege einer schriftlichen Mitteilung, die allen Mitgliedern unter Beifügung des Entwurfs einer Tagesordnung für die Versammlung zugeht, einberufen.

2. Außerordentliche Hauptversammlungen können jederzeit abgehalten werden:

(a) auf Wunsch des Board, oder

(b) auf Wunsch von zumindest so vielen Mitgliedern, wie dies einer Stimmberechtigung von zehn bei der Hauptversammlung abgegebenen Stimmen entspricht. Derartige Wünsche sind schriftlich zu formulieren und von der bzw. den diese Eingabe machenden Partei/en zu unterzeichnen. Die Eingabe ist dem Direktor mindestens achtundzwanzig (28) Tage vor dem Datum der außerordentlichen Hauptversammlung unter Angabe der zu erörternden Angelegenheiten vorzulegen.

3. Der Board wird eine außerordentliche Hauptversammlung einberufen, die innerhalb von sechs Wochen ab dem Datum des Eingangs einer Eingabe gemäß Abschnitt 2(b) abzuhalten ist. Falls der Board es unterlässt, eine derartige Versammlung innerhalb von zwei Wochen nach dem Eingang der Eingabe einzuberufen, können die Parteien, welche die Eingabe machen, eine solche Versammlung in der gleichen Weise wie der Board selbst einberufen.

#### **Art. 11.**

1. Alle Mitglieder sind berechtigt, an Hauptversammlungen teilzunehmen und dort jeweils eine Stimme abzugeben. Jedes Mitglied kann ein anderes Mitglied schriftlich ermächtigen, seine bzw. ihre Stimme abzugeben. Korrespondierende Mitglieder können an sämtlichen Hauptversammlungen als Beobachter teilnehmen, verfügen jedoch nicht über Stimmrechte.

2. Eine einstimmig von allen Mitgliedern schriftlich getroffene Entscheidung ist auch für den Fall, dass die Mitglieder sich nicht in einer Sitzung versammelt haben, in gleichem Maße wirksam und gültig wie die Entscheidung einer Hauptversammlung, vorausgesetzt dass ein solcher Beschluss mit vorheriger Kenntnis des Board gefasst worden ist. Der Direktor wird alle derartigen Entscheidungen im Protokoll festhalten. Eine solche Entscheidung ist auch der nächstfolgenden Hauptversammlung zu verkünden.

3. Stimmen werden mündlich abgegeben, abgesehen von Wahlen, anlässlich derer die Stimmabgabe schriftlich erfolgt. Auf Vorschlag des Vorsitzenden kann die Abstimmung durch Zuruf erfolgen.

4. Beschlüsse werden nur dann gefasst, wenn mindestens ein Viertel (1/4) aller Mitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind. In diesem Fall ist eine Mehrheit von drei Vierteln (3/4) der abgegebenen Stimmen für eine Beschlussfassung erforderlich.

Ist jedoch mindestens eine Hälfte aller Mitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten, so ist eine absolute Mehrheit der abgegebenen Stimmen erforderlich. Bei Gleichstand gilt der Vorschlag als abgelehnt.

#### **Art. 12.**

1. Der Vorsitzende des Board führt bei allen Versammlungen den Vorsitz. Im Falle seiner Abwesenheiten tritt ein anderes Board-Mitglied als Vorsitzender auf.

2. Alle bei einer Versammlung erörterten Angelegenheiten werden vom Direktor oder im Falle seiner Abwesenheit von einem Mitglied der Vereinigung, das der Vorsitzende ernennt, in einem Sitzungsprotokoll aufgezeichnet.

3. Alle Beschlüsse der Generalversammlung, (auch die, deren Veröffentlichung im Memorial das Gesetz nicht vorgeschrieben ist), werden vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben in einem Ordner am Sitz der Vereinigung aufbewahrt. Dort können alle Mitglieder Einsicht verlangen.

### **Board**

#### **Art. 13.**

1. Der Board setzt sich aus drei Mitgliedern zusammen, zu denen der Vorsitzende, der stellvertretende Vorsitzende und der Schatzmeister gehören. Sowohl Mitglieder als auch Nicht-Mitglieder der Vereinigung können zu Board-Mitgliedern ernannt werden.

Im Wege einer einstimmigen Entscheidung kann der Board die Anzahl der Mitglieder bis auf maximal fünf Personen anheben.

2. Die Board-Mitglieder werden von der Hauptversammlung auf Vorschlag des Board ernannt. Wird ein vom Board vorgeschlagener Kandidat nicht ernannt, oder wird ein Board-Mitglied gemäß Abschnitt 3 entlassen, so wird die Hauptversammlung die dadurch entstehende Leerstelle im Board mit einer anderen Person besetzen.

3. Falls ein Board-Mitglied nach Ansicht der Hauptversammlung gegen die Aufgaben, Ziele oder Werte der Vereinigung verstoßen hat, kann die Hauptversammlung dieses Mitglied mit einer Mehrheit von mindestens zwei Dritteln (2/3) der gültig abgegebenen Stimmen suspendieren oder entlassen.

4. Ein Board-Mitglied kann jederzeit unter Einhaltung einer Frist von mindestens drei Monaten mittels schriftlicher Kündigung zurücktreten. Wird die Amtszeit eines Board-Mitglieds aus einem anderen als dem in Abschnitt 3 genannten Grund beendet, so kann der Board eine Person hinzuwählen, welche die entstehende Leerstelle während der verbleibenden Dauer der besagten Amtszeit bis zur nächsten Hauptversammlung besetzen soll. Zu keinem Zeitpunkt wird eine Mehrheit der Board-Mitglieder nach Maßgabe dieses Abschnitts hinzugewählt.

5. Ein Board-Mitglied wird für eine Amtszeit von zwei Jahren ernannt und ist danach erneut wählbar.

#### **Art. 14.**

1. Der Board wird mit dem Management der Vereinigung beauftragt.

2. Unbeschadet der in dieser Gründungsurkunde niedergelegten Bestimmungen hat der Board die nachstehenden Aufgaben:

(a) Ernennung des Direktors;

(b) Festsetzung des Gehalts des Direktors und Ausarbeitung seiner Beschäftigungsbedingungen;

(c) Erstellung eines Dokuments, worin die Pflichten und Vollmachten des Direktors beschrieben werden, stets unter Einhaltung des Gesetzes und der Gründungsurkunde;

(d) Beaufsichtigung und Lenkung der allgemeinen Arbeit der Vereinigung, sowie insbesondere Führung und Unterstützung des Direktors;

(e) Verabschiedung des Endbudgets laut Vorschlag des Direktors und Genehmigung sonstiger Geldangelegenheiten, welche der Zustimmung des Board bedürfen;

(f) Annahme des Jahresprogramms und sonstiger Programme.

3. Der Board versammelt sich mindestens zwei Mal pro Jahr. Derartige Versammlungen können durch Telefonkonferenzen ersetzt werden. Zusätzliche Versammlungen können vom Vorsitzenden oder einem Mitglied, oder auf Wunsch des Direktors anberaumt werden, falls dies für notwendig erachtet wird.

4. Eine einstimmig von allen Mitgliedern schriftlich getroffene Entscheidung ist auch für den Fall, dass die Mitglieder sich nicht in einer Sitzung versammelt haben, in gleichem Maße wirksam und gültig wie eine bei einer Versammlung erfolgte Beschlussfassung.

5. Mangels abweichender Entscheidung des Board nimmt der Direktor an den Board-Versammlungen teil.

6. Der Direktor wird dem Board die wesentlichen Informationen rechtzeitig zur Verfügung stellen, um den Board in die Lage zu versetzen, seine Aufgaben wahrzunehmen. Dies erfolgt zusätzlich zu der Versorgung eines jeden Board-Mitglieds mit sämtlichen Informationen, welche dieses Mitglied mit Bezug auf die Angelegenheiten der Vereinigung anfordert.

7. Der Board kann den Schatzmeister schriftlich autorisieren, über die Bankkonten der Vereinigung im Rahmen der in der Vollmacht genau definierten Befugnisse zu verfügen.

### **Der Direktor: Ernennung und Rücktritt**

#### **Art. 15.**

1. Der Direktor wird vom Board ernannt, suspendiert und seines Amtes enthoben. Jede entstehende Leerstelle ist schnellstmöglich zu besetzen.

2. Der Direktor ist nicht länger im Amt:

- (a) sobald er stirbt;
- (b) sobald er aus seinem Amt ausscheidet;
- (c) sobald er gemäß Abschnitt 1 seines Amtes enthoben wird;
- (d) im Falle seiner Insolvenz.

### **Der Direktor: Aufgaben und Vollmachten**

#### **Art. 16.**

1. Der Direktor ist für die Betriebsführung der Vereinigung verantwortlich, einschließlich der Einstellung und Entlassung von Personal.

2. Der Direktor erstellt ein Jahresprogramm für das kommende Jahr sowie von Zeit zu Zeit längerfristige Programme, die er dem Board für Beratungszwecke vorlegt, und ist ferner für die Umsetzung der Jahresprogramme verantwortlich.

3. Der Direktor stellt ein Jahresbudget für das kommende Jahr auf und legt dieses dem Board zur Genehmigung vor.

4. Der Direktor legt jährlich unter Berücksichtigung der Jahresprogramme die langfristigen finanziellen Rahmenbedingungen für die Vereinigung zusätzlich zum Budget für das kommende Geschäftsjahr fest und bestimmt über den begleitenden Implementierungsplan und über die für die Planumsetzung eingesetzten Mittel. In diesem Zusammenhang entscheidet der Board über die Mittel, welche die Vereinigung für die Unterstützung von nationalen und internationalen Fällen zur Verfügung stellt und welche die Vereinigung zu einer ordnungsgemäßen Arbeitsweise befähigen sollen, unter anderem mit Bezug auf den Bürobetrieb, die Rückstellungen und die notwendigen Rücklagen.

5. Der Direktor ist vorbehaltlich der vorherigen Genehmigung des Board ermächtigt, Vereinbarungen über den Erwerb, die Veräußerung und die Belastung von registriertem Grundbesitz einzugehen, sowie Verträge zu schließen, auf deren Grundlage sich die Vereinigung rechtsverbindlich als Bürgschaftsgeber oder als Gesamtschuldner verpflichtet, für die Vertragserfüllung durch einen Dritten garantiert, oder Sicherheit für die Schulden eines Dritten leistet. Ferner erklärt sich der Direktor damit einverstanden, die Vereinigung im Zusammenhang mit solchen Taten zu vertreten.

6. Die nachstehenden Handlungen des Direktors bedürfen der vorherigen Genehmigung des Board:

(a) die Anlage von Geldmitteln, die der Höhe nach entweder eine jährlich vom Board festgesetzte Summe überschreiten und/oder im Budget nicht vorhergesehen waren, oder vom Board zu bestimmende Angelegenheiten betreffen;

(b) der Abschluss von Vereinbarungen mit Kreditgebern;

(c) der Abschluss von Verträgen mit Sponsoren;

(d) der Abschluss von Vereinbarungen, auf deren Grundlage der Vereinigung ein Bankkredit gewährt wird, sowie die Beschaffung von Darlehen auf einem anderen Weg als mittels Beantragung eines Bankkredits mit Genehmigung des Board, sofern die Summe des Kredits oder Darlehens die vom Board festgesetzte Jahreshöchstgrenze überschreitet;

(e) die Anerkennung und Beendigung des Beschäftigungsverhältnisses eines Mitarbeiters der Vereinigung, dessen Gehalt über die vom Board festgesetzte Jahressumme hinausgeht;

(f) die Einreichung eines Konkursantrags oder eines Ersuchens um Zahlungsaufschub für die Vereinigung;

(g) der Vollzug der Liquidation der Vereinigung und die Zuteilung der im Anschluss an die Abwicklung verbleibenden Restsumme.

7. Falls die Genehmigung des Board bezüglich der in den Abschnitten 5 und 6 erwähnten Entscheidungen nicht vorliegt, wird dadurch die Vertretungsvollmacht des Direktors nicht außer Kraft gesetzt.

8. Der Direktor definiert die Regeln für die tagtägliche Organisation der Vereinigung.

### **Der Direktor: Vertretung, Leerstelle oder Abwesenheit**

#### **Art. 17.**

1. Unbeschadet der kraft Gesetzes bestehenden Rechte des Board wird die Vereinigung durch den Direktor vertreten.

2. Im Falle einer Leerstelle oder bei Abwesenheit des Direktors kann der Board eine oder mehrere Person/en - sei es ein Board-Mitglied oder nicht - zum kommissarischen Direktor ernennen.

### **Änderung der Gründungsurkunde**

#### **Art. 18.**

1. Jede Änderung der Gründungsurkunde bedarf einer diesbezüglichen Entscheidung einer Hauptversammlung, die entweder anlässlich der Jahreshauptversammlung oder bei einer zum Zwecke einer solchen Änderung einberufenen außerordentlichen Hauptversammlung zu treffen ist.

Eine derartige Entscheidung ist nur gültig, wenn diese Beschlussfassung bei einer Versammlung erfolgt, bei der mindestens zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sind und eine Mehrheit von mindestens zwei Dritteln der Stimmen abgegeben wird.

2. Die schriftliche Einberufung zur Versammlung hat den Wortlaut aller vorgeschlagenen Änderungen zu beinhalten.

### **Auflösung und Liquidation**

#### **Art. 19.**

1. Die Auflösung der Vereinigung kann nur im Wege einer entsprechenden Entscheidung der Hauptversammlung erfolgen, die bei einer Versammlung zu treffen ist, bei der mindestens zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sind und eine Mehrheit von mindestens zwei Dritteln der Stimmen abgegeben wird.

2. Ist bei der Sitzung keine zur Beschlussfähigkeit erforderliche Mindestzahl vorhanden, so kann die Auflösung ungeachtet der Anzahl der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Mitglieder bei einer späteren Versammlung beschlossen werden, die mindestens vier aber höchstens acht Wochen nach der ersten Versammlung stattfindet und bei der eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen abgegeben wird.

3. In der schriftlichen Einberufung zu den in den vorstehenden Abschnitten 1 und 2 erwähnten Versammlungen ist zu erklären, dass die Auflösung der Vereinigung bei der Versammlung vorgeschlagen wird.

4. Falls die Versammlung die Auflösung der Vereinigung beschließt, kann sie einen oder mehrere Liquidatoren mit der Durchführung der Auflösung beauftragen, oder zu diesem Zweck dem Board entsprechende Anweisungen erteilen.

5. Ein nach Auflösung der Vereinigung etwa verbleibendes Guthaben ist soweit wie möglich in Übereinstimmung mit den Zielen der Vereinigung und mit der von der Hauptversammlung bestimmten Zielsetzung zu verwenden.

Die Vermögensgegenstände, Rechte, Beteiligungen und Verbindlichkeiten der Vereinigung, die bei der Umwandlung aus einer Stiftung bestehen, sowie sämtliche daraus erzielten Erträge dürfen nur mit der Zustimmung des Gerichts in einer anderen Weise als in der vor der Umwandlung vorgeschriebenen Art verwendet werden.

6. Die Vereinigung wird auch nach ihrer Auflösung fortbestehen, soweit dies für die Liquidierung ihres Kapitals notwendig ist. Im Verlauf der Liquidation bleiben die in der Gründungsurkunde und der Satzung niedergelegten Bestimmungen im größtmöglichen Umfang in Kraft. Der Begriff "in Liquidation" ist dem Namen der Vereinigung in allen von der Vereinigung herausgegebenen Dokumenten und Ankündigungen hinzuzufügen.

### **Satzung**

#### **Art. 20.**

1. Die Hauptversammlung kann im Wege einer Satzung weitere Regelungen beschließen, unter anderem mit Bezug auf die Zahl der Mitgliedschaften, die Aktivitäten des Board, die Versammlungen, die Art der Ausübung von Stimmrechten, sowie sonstige Angelegenheiten, deren Behandlung die Hauptversammlung für zweckdienlich erachtet.

2. Auf schriftliches Verlangen des Board oder von mindestens einem Drittel der Mitglieder der Vereinigung kann die Satzung von der Hauptversammlung geändert werden.

3. Die Satzung darf keine Bestimmungen enthalten, welche von den gesetzlichen Regelungen oder den Bestimmungen der Gründungsurkunde abweichen oder zu diesen im Widerspruch stehen, es sei denn dass eine derartige Abweichung kraft Gesetzes oder nach Maßgabe der Gründungsurkunde gestattet ist.

### Vollmachten des Board

**Art. 21.** Der Board ist ermächtigt, in dem vom Board für zweckdienlich erachteten Umfang alle notwendigen Schritte zu unternehmen, um die Vermögensgegenstände, Angelegenheiten und Mitarbeiter der Vereinigung zu kontrollieren und zu verwalten, soweit diese Handlungen nicht in sonstiger Weise in dieser Gründungsurkunde autorisiert sind.

*Die Gründer:*

- a) MULLER Reinhold, Direktor, Trierer Strasse 7, D-54456 TAWERN, Deutsch
- b) SIMPSON Anthony, Direktor, Alderney Street 17, SW1V 4ES LONDON, Britisch
- c) ROSCA Mihai - Florin, Direktor, Strada Romulus Vuia 191, RO-400220 CLUJ-NOPACA (Rumänien), Rumanisch,
- d) Die European Federation for Street Children, niederländisch Verein, Sitz in Amsterdam und registrierter Büroschrift in Roemer Visscherstraat, 21 te, NL-1054 AMSTERDAM, eingetragen im Handelsregister der Handelskammer von Amsterdam unter der Nummer 41215477, Von seinem Direktor, Herr SIMPSON Anthony vertreten

Unterschriften.

Référence de publication: 2009122851/336.

(090147746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Lion/Rally Lux 2", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.055, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mr François DEPREZ, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11 September 2009.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lion/Rally Lux 3" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.054, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1563, dated 25 June 2008. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2089, dated 28 August 2008.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million five thousand eight hundred and five US dollars (USD 1,005,805.-) so as to raise it from its current amount of four million three hundred and twenty-five thousand US dollars (USD 4,325,000.-) up to five million three hundred and thirty thousand eight hundred and five US dollars (USD 5,330,805.-) through the issue of one million five thousand eight hundred and five (1,005,805) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

The one million five thousand eight hundred and five (1,005,805) new shares are subscribed by Lion/Rally Lux 2, prenamed, and have been paid up by contribution in kind consisting of the assignment to the Company of a claim of a total amount of eleven million sixty-three thousand eight hundred and thirty-seven US dollars (USD 11,063,837.-), which Lion/Rally Lux 2, prenamed, holds against the Company (the "Claim"). As a consequence of such contribution, the Claim is extinguished (confusion).

The total contribution of eleven million sixty-three thousand eight hundred and thirty-seven US dollars (USD 11,063,837.-) will be allocated as follows: (i) one million five thousand eight hundred and five US dollars (USD 1,005,805.-) will be allocated to the share capital and, (ii) ten million fifty-eight thousand thirty-two US dollars (USD 10,058,032.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence of the value and of the free transferability of the above contribution results from the balance sheet of Lion/Rally Lux 2 as at 11 September 2009 and from a certificate of Lion/Rally Lux 2, to which such balance sheet is attached. This certificate will remain annexed to the present deed.

### Second resolution

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five million three hundred and thirty thousand eight hundred and five US dollars (USD 5,330,805.-), represented by five million three hundred and thirty thousand eight hundred and five (5,330,805) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU

"Lion/Rally Lux 2", une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.055, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François DEPREZ, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "Lion/Rally Lux 3" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.054, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1563, en date du 25 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 juillet 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2089, en date du 28 août 2008.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq mille huit cent cinq dollars US (USD 1.005.805,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent vingt-cinq mille dollars US (USD 4.325.000,-) à cinq millions trois cent trente mille huit cent cinq dollars US (USD 5.330.805,-) par l'émission d'un million cinq mille huit cent cinq (1.005.805) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Les un million cinq mille huit cent cinq (1.005.805) parts sociales ont été souscrites par Lion/Rally Lux 2, susnommée, et ont été entièrement payées moyennant un apport en nature consistant en une cession à la Société d'une créance d'un montant total de onze millions soixante-trois mille huit cent trente-sept dollars US (USD 11.063.837,-) que Lion/Rally Lux 2, susnommée, détient à rencontre de la Société (la "Créance"). Par conséquent, la créance est éteinte par effet de confusion.

La valeur totale de l'apport d'un montant de onze millions soixante-trois mille huit cent trente-sept dollars US (USD 11.063.837,-) sera allouée comme suit: (i) un million cinq mille huit cent cinq dollars US (USD 1.005.805,-) pour le capital social et, (m) dix millions cinquante-huit mille trente-deux dollars US (USD 10.058.032,-) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence, de la valeur et de la cessibilité de l'apport susmentionné résultent du bilan de Lion/Rally Lux 2 en date du 11 septembre 2009 et d'un certificat de Lion/Rally Lux 2, auquel ce bilan est annexé. Le certificat susmentionné restera annexé au présent acte.

93967

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent trente mille huit cent cinq dollars US (USD 5.330.805,-) représenté par cinq millions trois cent trente mille huit cent cinq (5.330.805) parts sociales d'une valeur d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DEPREZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10836. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Belvaux, le 22 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122867/118.

(090148106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

---

**Impact Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Impact).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2009118121/14.

(090142143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

---

**Valugy S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 61.264.

L'an deux mil neuf, le premier septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Valugy S.A. (la "Société Absorbante"), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.264 et ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, à ce moment notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 20 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte

reçu par Maître Frank Baden du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 29 août 2001.

L'assemblée s'est ouverte à 11:15 heures sous la présidence de Monsieur Guy Van den Broeke, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Leuze-en Hainaut (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van den Broeke, conseiller, demeurant professionnellement à Leuze-en Hainaut (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

#### *Ordre du jour*

1. Reconnaissance et approbation des documents relatifs à la fusion par absorption par la Société Absorbante de Vanemo S.A., une société anonyme constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.168 (la "Société Absorbée");

2. Reconnaissance et approbation de la fusion par absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée;

3. Reconnaissance et approbation du transfert de l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

4. Approbation de l'augmentation de capital social de la Société Absorbante résultant de la fusion susvisée.

5. Modification subséquent de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société Absorbante.

6. Approbation de l'attribution des nouvelles actions de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée conformément au Projet de Fusion (tel que défini ci-après).

7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront annexées au présent acte.

IV. Que sur dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, dix mille (10.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée; ayant pu ainsi être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1), du paragraphe a) au paragraphe e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"), étant:

- le projet commun de fusion en date du 30 Juin 2009 joint (le "Projet de Fusion"), retenu initialement et approuvé par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 18 juin 2009, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 juillet 2009, numéro 1429 aux termes duquel la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de Société Absorbée et cette dernière sera liquidée;

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de Société Absorbante et de Société Absorbée;

- les rapports préparés par les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée relatifs aux comptes annuels audités de la Société Absorbante et de la Société Absorbée des trois dernières années;

- les rapports expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion proposée, tel que préparés par les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée en date du 18 juin 2009; et

- un rapport écrit daté du 31 juillet 2009 destiné aux associés de la Société Absorbée et la Société Absorbante établi par A&C, désigné par le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg présidant la chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg en vertu d'une ordonnance du 7 juillet 2009 (le "Rapport de l'Expert").



L'assemblée générale constate que les actionnaires ont déclaré avoir pris connaissance des documents énumérés ci-dessus mis à leur disposition aux sièges sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans un délai qui a été confirmé comme étant suffisant pour que les actionnaires s'estiment suffisamment informés.

L'assemblée générale décide d'approuver les documents énumérés ci-dessus ainsi que l'évaluation du patrimoine transmis et sa rémunération.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément au Projet de Fusion et aux documents y relatifs énumérés ci-dessus.

Elle décide d'approuver la date de réalisation de la fusion comme étant la date qu'en tête de ce document.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate qu'aux termes des résolutions précédentes et de celles prises par la Société Absorbée en date de ce jour, l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée est transférée à la Société Absorbante.

L'assemblée générale décide d'approuver qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'absorption de la Société Absorbée, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société Absorbante d'un montant de cent sept millions deux cent quatre-vingt deux mille vingt-deux euros et sept cent (EUR 107.282.022,07) représenté par quatre millions trois cent vingt-sept mille six cent trente-trois (4.327.633) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et de le porter de son montant actuel de deux cent quarante sept mille huit cent quatre-vingt trois euros et cinquante-deux cent (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, à un montant de cent sept millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quinze euros et cinquante-neuf cent (EUR 107.529.915,59) tandis que le montant de neuf euros quarante-deux cent (EUR 9,42) sera affecté à la prime d'émission.

Les quatre millions trois cent vingt sept mille six cent trente-trois (4.327.633) actions nouvelles de la Société Absorbante émises ont été souscrites par les actionnaires STAK Vanabel et Ecoreal S.A. (les "Actionnaires", et "Actionnaire" défini indistinctement l'un d'eux) proportionnellement au pourcentage de détention initial dans la Société Absorbée, à savoir respectivement 99,98 % et 0.02 %.

L'assemblée générale décide que les actions de la Société Absorbante soient attribuées aux Actionnaires dans les proportions suivantes:

- STAK Vanabel reçoit quatre millions trois cent vingt-six mille neuf cent quarante et un (4.326.941) actions pour vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (24.996) actions de la Société Absorbée; et
- Ecoreal S.A. reçoit six cent quatre vingt douze (692) actions pour quatre (4) actions de la Société Absorbée.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces nouvelles actions au nom et pour le compte de l'Actionnaire représenté.

#### *Cinquième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de la modification de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENT (107.529.915,59.- EUR) représenté par quatre millions trois cent trente-sept mille six cent trente-trois (4.337.633) actions sans désignation de valeur nominale.

(...)"

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par les associés de la Société Absorbée puis l'allocation concomitante des actions de la Société Absorbante aux associés de la Société Absorbée, destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de cette dernière à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

#### *Frais et Dépens*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 6.000.- (six mille euros).

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société Absorbée par la fusion réalisée.

Cette résolution a été adoptée par dix mille (10.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions  
L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VAN DEN BROEKE, K. GAUZÈS, L. VAN DEN BROEKE et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35983. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009122840/135.

(090148399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

### **Buurgbrennen an der Stad a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 15, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg F 2.266.

#### DISSOLUTION

Par la présente, le comité du Buurgbrennen an der Stad a.s.b.l. déclare que à la date du 24 avril 2009 l'assemblée générale a décidé la dissolution de l'a.s.b.l. du Buurgbrennen an der Stad après avoir fait les dons et la donation des biens appartenant à l'a.s.b.l. envers la Fondation Maison de la Porte ouverte. La liquidation s'est faite par le comité du Buurgbrennen.

Les membres du comité étaient Mme Julie Damé, Monsieur Jaime Martins, Monsieur Weis Jean-Paul et Mme Bianca Weis. L'a.s.b.l. Buurgbrennen an der Stad a été dissolue le 13 août 2009.

Président: Jean-Paul Weis, fonctionnaire de l'état, 15, rue de Mensdorf, L-5380 Uebersyren

Vice-président: Jaime Martins, employé privé, 58, avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg

Secrétaire: Bianca Weis, employée privée, 15, rue de Mensdorf, L-5380 Uebersyren

Trésorière: Julie Damé, pensionnaire, 7, rue Kleesenberg, L-4982 Reckange

Uebersyren, le 20 septembre 2009.

Bianca Weis

Secrétaire

Référence de publication: 2009123418/21.

(090148710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

### **H.C.Berchem, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3320 Berchem, 24A, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.082.

#### STATUTS

En date de ce jour il a été constituée une association sans but lucratif entre les soussignés suivants:

1.- Monsieur Roland DIEDERICH, né à Bettembourg, le 5 novembre 1956, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck, agissant comme Président,

2.- Monsieur Klaus Gerhard dit Gérard GIESEN, né à Saarbrücken (Allemagne), le 2 juin 1959, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht, agissant comme Secrétaire,

3.- Monsieur Fernand WEBER, né à Luxembourg, le 14 février 1966, demeurant à L-3326 Crauthem, 1, rue de Bettembourg agissant comme Trésorier,

4.- Monsieur Guy TROMMER, né à Bettembourg, le 13 juillet 1948, demeurant à L-3271 Bettembourg, 170, route de Peppange, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

5.- Monsieur Henri CZEKANOWICZ, né à Schiffange, le 22 mai 1950, demeurant à L-3432 Dudelange, 25, rue Jean Mylius, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

6.- Monsieur Marc JOSEPH, né à Luxembourg, le 31 mai 1953, demeurant à L-3524 Dudelange, 15b, rue Norbert Metz, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

7.- Monsieur Gippetto MOROCUTTI, né à Treppo Carnico (Italie), le 23 avril 1957, demeurant à L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

8.- Monsieur Carlo KLEIN, né à Luxembourg, le 19 mai 1957, demeurant à L-3328 Crauthem, 61, rue de Weiler, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

9.- Monsieur Luc SINNER, né à Luxembourg, le 18 août 1958, demeurant à L-5754 Frisange, 7, Klees Bongert, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

10.- Monsieur Marco VALLENDER, né à Luxembourg, le 8 février 1961, demeurant à L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

11.- Monsieur Romain DONDELINGER, né à Luxembourg, le 17 mars 1964, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

12.- Monsieur Daniel dit Dan FILAURO, né à Dudelange, le 20 décembre 1973, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 4, avenue des Bains, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

13.- Monsieur Sam SCHINTGEN, né à Luxembourg, le 3 octobre 1979, demeurant à L-3390 Peppange, 30c, rue de Crauthem, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

14.- Monsieur Laurent HEMMER, né à Luxembourg, le 22 décembre 1979, demeurant à L-5752 Frisange, 6, Haffstrooss, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Durée et Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination "H.C.BERCHEM".

Elle succède à l'association de fait "HANDBALL - CLUB BE'WENG-BERCHEM", qui fût renommée "H.C.BERCHEM".

Elle est régie par les présents statuts et par les dispositions de la loi du 2 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par les statuts.

**Art. 2.** Son siège social est situé à L-3320 Berchem, 24a, rue de Bettembourg.

**Art. 3.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet de pratiquer et de développer le sport en général, et en particulier de favoriser la pratique du sport de handball sous toutes ses formes, de propager les idées sportives, de promouvoir le handball dans un entourage adéquat et dans des infrastructures appropriées.

Le "H.C.BERCHEM" est affilié à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL, A.s.b.l.

Le "H.C.BERCHEM" s'interdit toute immixtion dans le domaine politique, philosophique, religieux ou racial.

### Chapitre II.- Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

**Art. 5.** L'association est composée de membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6.** Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres, conformément aux règles de majorité prévues à l'article 19.

**Art. 7.** La qualité de membre actif se perd:

- a) par démission écrite adressée au conseil d'administration;
- b) par le refus de paiement de la cotisation annuelle dans les six mois de la présentation de la quittance de la carte de membre;
- c) par l'exclusion pour des motifs graves, prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de la cotisation versée et n'a aucun droit sur le fonds en cas de dissolution de l'association.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra admettre des membres sans droit de vote à titre de membres honoraires, donateurs ou protecteurs.

Ces membres paieront une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration.

**Art. 9.** L'assemblée générale pourra, à la majorité des voix présentes, sur proposition du conseil d'administration, conférer le titre de membre d'honneur à tout membre actif ou non ayant rendu des services notables à l'association ou à la cause du handball.

**Art. 10.** La cotisation annuelle maximum pour les membres actifs est fixée au montant de 250,- EUR.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes.

Elle est payable d'avance et donne droit à la délivrance d'une carte de membre actif.

### Chapitre III.- Administration

#### Section 1<sup>ère</sup> . Le Conseil d'administration:

##### A) Pouvoirs:

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration qui gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires ou extra judiciaires.

Tous les actes qui ne sont pas réservés spécialement à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi sont de sa compétence.

Il peut déléguer ses pouvoirs pour des affaires déterminées à l'un de ses membres ou même à un tiers en vertu d'une décision prise selon les modalités fixées par l'article 19 des statuts.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Tous les fonds mis à la disposition de l'association seront employés exclusivement pour les buts visés à l'article 4 des présents statuts.

**Art. 13.** Chaque membre a le droit de consulter les données relatives à la gestion de l'association ou de demander des informations sur ce point à tout moment de l'année.

**Art. 14.** L'association est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil d'administration à condition que l'une des deux signatures émane du président.

Dans le cadre du mandat spécial prévu par l'article 11 alinéa 3 des statuts, l'association est valablement engagée par la seule signature du mandataire.

Tout membre a droit d'obtenir communication des mandats spéciaux et de leur contenu sur simple demande.

##### B) Composition et Fonctionnement:

**Art. 15.** Le conseil d'administration est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 20 membres.

**Art. 16.** La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 1 an.

Les membres du conseil d'administration sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration peut pourvoir aux postes vacants qui se produisent en son sein en cours d'exercice.

Les membres du conseil d'administration ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent, sous réserve d'une approbation ultérieure par la prochaine assemblée générale au conseil d'administration.

**Art. 17.** Les membres sortants du conseil d'administration sont de droit candidats aux élections dudit conseil d'administration.

Les autres candidatures doivent être adressées par lettre recommandée au conseil d'administration et/ou au président au moins cinq jours francs avant l'assemblée générale.

Les élections auront lieu à la majorité simple des membres associés présents.

En cas d'égalité des voix, la décision sera prise par tirage au sort.

**Art. 18.** L'assemblée générale élit au plus tard à la fin de l'année sociale au sein des membres du conseil d'administration:

- Un président;
- Un ou deux vice présidents.

**Art. 19.** Le conseil d'administration élit en son sein:

- Un trésorier;
- Un ou deux secrétaires (administratif et technique).

**Art. 20.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association.

Le président doit convoquer le conseil d'administration à la demande:

- d'un tiers du conseil d'administration;
- ou d'un cinquième des membres de l'association.

**Art. 21.** Le conseil d'administration délibère valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant l'emporte.

Lorsque le quorum de la moitié des membres présents n'est pas rempli, le conseil d'administration reconvoqué à une date ultérieure sur un ordre du jour identique délibère valablement quel que soit le nombre des administrateurs présents.

**Art. 22.** Des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration et des commissions sont dressés et consignés par le secrétaire.

Tout membre de l'association a droit de consulter ces procès-verbaux.

## Chapitre IV.- Assemblées générales

### Section 1<sup>ère</sup>. Fonctionnement:

**Art. 23.** Le bureau de l'assemblée générale est assumé par le conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration ou son remplaçant assume la direction des débats lors de l'assemblée.

**Art. 24.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration sur base d'un ordre du jour fixé par ce dernier.

Les membres sont convoqués par simple lettre missive ou par voie de presse au moins 14 jours francs avant la date de l'assemblée.

Les convocations feront état de l'ordre du jour.

Tout membre de l'association peut proposer une résolution à porter sur l'ordre du jour à condition d'adresser la demande au conseil d'administration dans un délai utile.

Lors des débats, chaque membre de l'association a le droit de prendre la parole sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre de l'association peut donner mandat pour se faire représenter par un autre membre de l'association voire par un tiers.

### Section 2. Assemblée Générale Ordinaire:

**Art. 24.** L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année à la clôture de l'exercice social.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin.

Exceptionnellement, le premier exercice social de l'association commencera le 17 septembre 2009 et sera clôturé le 30 juin 2010.

**Art. 25.** L'assemblée générale se prononcera sur les comptes et le rapport de l'exercice écoulé ainsi que sur le budget prévisionnel de l'exercice suivant qui lui seront soumis par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des statuts.

Elle procédera à l'élection des membres du conseil d'administration ainsi que du président et du vice-président.

**Art. 26.** L'assemblée générale ordinaire n'est soumise à aucune règle de quorum et délibère valablement à la majorité des membres présents.

**Art. 27.** L'assemblée générale ordinaire désigne chaque année 2 vérificateurs qui soumettront un rapport à l'assemblée. Les vérificateurs des comptes ne peuvent pas être membre du conseil d'administration.

### Section 3. Assemblée Générale Extraordinaire:

**Art. 28.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts ou dissoudre l'association.

**Art. 29.** Elle se réunit à la demande du conseil d'administration ou d'un cinquième des membres de l'association.

**Art. 30.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 31.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 32.** En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire devra impérativement nommer un liquidateur avec mission de réaliser l'actif et d'apurer le passif.

En cas de subsistance d'un actif à l'issue des opérations de liquidation, le solde fera l'objet d'une donation à un autre club de handball ou à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL, A.s.b.l.

L'assemblée générale extraordinaire prononçant la dissolution de l'association déterminera le club bénéficiaire de la donation, à défaut de décision sur ce point l'actif sera versé à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL, A.s.b.l.

En cas d'insuffisance d'actif les créanciers seront désintéressés au mieux par le liquidateur avec les actifs disponibles selon les privilèges et modes de répartition applicables en matière de faillite.

Le liquidateur nommé par l'assemblée n'encours aucune responsabilité du fait du passif de l'association, il est uniquement soumis à une obligation de prudence et de diligence dans le cadre de la charge qui lui incombe.

A la clôture des opérations de liquidation, le liquidateur soumettra son rapport pour information à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL, A.s.b.l.

**Art. 33.** L'assemblée générale extraordinaire qui se prononce sur des questions n'ayant pas trait aux statuts ou à la dissolution de l'association délibère selon les règles définies pour les assemblées générales ordinaires.

### Chapitre V. Dispositions finales

**Art. 34.** Le premier conseil d'administration a été élu par l'assemblée constitutive réunie en vue de la réception du présent acte, se compose comme suit:

- 1.- Monsieur Roland DIEDERICH, agissant comme Président,
- 2.- Monsieur Luc SINNER, agissant comme Vice-président,
- 3.- Monsieur Klaus Gerhard dit Gérard GIESEN, agissant comme Secrétaire,
- 4.- Monsieur Fernand WEBER, agissant comme Trésorier,
- 5.- Monsieur Guy TROMMER, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 6.- Monsieur Henri CZEKANOWICZ, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 7.- Monsieur Marc JOSEPH, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 8.- Monsieur Gigetto MOROCUTTI, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 9.- Monsieur Carlo KLEIN, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 10.- Monsieur Marco VALLENDER, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 11.- Monsieur Romain DONDELINGER, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 12.- Monsieur Daniel dit Dan FILAURO, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 13.- Monsieur Sam SCHINTGEN, agissant comme Membre du Conseil d'Administration,
- 14.- Monsieur Laurent HEMMER, agissant comme Membre du Conseil d'Administration, tous préqualifiés, ce acceptant.

**Art. 35.** Le Conseil d'Administration veillera à remplir les formalités requises par les articles 3, 9, 10 et 11 de la loi du 21 avril 1928.

Ainsi fait à Berchem et signé par tous les membres fondateurs nommément désignés au préambule, en date du 16 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009123689/209.

(090148655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

### **Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.383.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

"WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.382,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 September 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole partner of "WINDSOR HOUSE (LUX) 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.383, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1247, dated 7 December 2004. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two thousand five hundred English pounds (GBP 2,500.-) in order to raise it from its current amount of ten thousand English pounds (GBP 10,000.-) up to twelve thousand five hundred English pounds (GBP 12,500.-), through the issue of one hundred and twenty-five (125) corporate units of a par value of twenty English pounds (GBP 20.-) each.

The one hundred and twenty-five (125) new corporate units have been subscribed by WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l., pre-named, in exchange for a contribution in kind consisting of the assignment to the Company of a portion of a claim which "WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l." holds against the Company, in a principal amount of twenty-six thousand nine hundred and fifty-eight English pounds (GBP 26,958.-) (the "Claim") of which two thousand five hundred English pounds (GBP 2,500.-) will be contributed in order to increase the share capital of the Company.

The total contribution of two thousand five hundred English pounds (GBP 2,500.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The value and existence of the contribution of two thousand five hundred English pounds (GBP 2,500.-) results from the balance sheet of "WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l." as at 17 September 2009 and from a certificate of "WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l.", to which such balance sheet is attached.

It further results from the above certificate of WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l. that the Claim contributed in kind is free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability of the Claim to the Company. This certificate will remain annexed to the present deed.

*Second resolution*

The sole partner of the Company decides, as a consequence of the preceding resolution, to amend article 4 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred English pounds (GBP 12,500.-), represented by six hundred and twenty-five (625) corporate units having a nominal value of twenty English pounds (GBP 20.-) each."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

"WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.382,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 Septembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "WINDSOR HOUSE (LUX) 2 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.383, constituée par un acte du notaire soussigné, en

date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1247, en date du 7 décembre 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000.-) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l., susnommée, en échange d'un apport en nature consistant en une cession à la Société d'une partie de la créance que WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l. détient à l'encontre de la Société d'un montant de vingt-six mille neuf cent cinquante-huit livres sterling (GBP 26.958.-) (la "Créance"), montant duquel deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500.-) seront contribués dans le cadre de la présente augmentation de capital.

La valeur totale de l'apport d'un montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500.-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

La valeur et l'existence de l'apport de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500.-) résultent du bilan de WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l. en date du 17 septembre 2009 et d'un certificat de WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l., auquel ce bilan est annexé.

Il résulte en outre du certificat susmentionné de WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l. que la Créance apportée en nature n'est grevée d'aucun gage ou droit de rétention et qu'il n'existe aucun obstacle juridique à la transmissibilité de la Créance à la Société. Le certificat susmentionné restera annexé au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CAIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11108. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 SEP 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009123488/112.

(090148661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.175.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of August,

Before us Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niedervanven (Grand Duchy of Luxembourg).



There appeared:

Morgan Stanley Yarmouth Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on October 24, 1997, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number CR 77244, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and having its effective centre of management ("siège de direction effective") in the United Kingdom,

here represented by M<sup>e</sup> Cécile JAGER, avocat a la Com, residing in Luxembourg, virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Yarmouth Limited, is the sole partner of Monte Cervino S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen, prenamed on August 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1389 of December 15, 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.175 (the "Company"); the articles of association of the Company have been last amended by deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg on December 22, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 153 of January 23, 2009.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Restate the par value of the parts currently issued in the share capital of the Company to twenty-five Euro (EUR 25.-) each so as to cancel twenty million three hundred fifty seven thousand one hundred and twenty (20,357,120) parts so as to remain with one hundred twenty-two thousand eight hundred and eighty (122,880) parts having a value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issuance, corresponding to the current share capital in issuance of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-);

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-nine million six hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 29,642,875.-) so as to bring it from its present amount of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-) to an amount of thirty-two million seven hundred fourteen thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 32,714,875.-) by incorporation of a reserve to the capital and the creation and the issue of one million one hundred eighty-five thousand seven hundred and fifteen (1,185,715) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the above resolutions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to restate the par value of the parts currently issued in the share capital of the Company to twenty-five Euro (EUR 25.-) each so as to cancel twenty million three hundred fifty-seven thousand one hundred and twenty (20,357,120) parts so as to remain with one hundred twenty-two thousand eight hundred and eighty (122,880) parts having a value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issuance, corresponding to the current share capital in issuance of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-);

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million six hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 29,642,875.-) so as to bring it from its present amount of three million seventy-two thousand Euro (EUR 3,072,000.-) to an amount of thirty-two million seven hundred fourteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 32,714,875.-) by incorporation of a reserve to the capital and the creation and the issue of one million one hundred eighty-five thousand seven hundred fifteen (1,185,715) new parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription*

The sole partner, here represented by M<sup>e</sup> Cécile Jager, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe for all the one million one hundred eighty-five thousand seven hundred fifteen (1,185,715) new parts. The new parts have been paid up by incorporation of a reserve to the capital for an amount of twenty-nine million six hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 29,642,875.-).

Proof of the existence of the reserve up to an amount of twenty-nine million six hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 29,642,875.-) has been given to the undersigned notary by submission of interim accounts of the Company as of July 31, 2009 duly signed by two managers of the Company.

#### *Third resolution*

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect the change of the par value of the parts, the parts cancellation and such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 6.** "The capital is fixed at thirty-two million seven hundred fourteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 32,714,875.-), represented by one million three hundred eight thousand five hundred ninety-five (1,308,595) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sixième jour d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Morgan Stanley Yarmouth Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois des Iles Cayman le 24 octobre 1997, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Cayman (Companies' House) sous le numéro CR 77 244 et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands, et ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni,

représenté par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Yarmouth Limited, est l'associé unique de Monte Cervino S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, précité en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 15 décembre 2005, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 du 23 janvier 2009.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des parts actuellement émises dans le capital social de la Société à vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de sorte d'annuler vingt millions trois cent cinquante-sept mille cent vingt (20.357.120) parts et rester avec cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingts (122.880) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), correspondant à un capital social émis de trois millions soixante-douze mille Euros (EUR 3.072.000,-);

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de vingt neuf millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante quinze Euros (EUR 29.642.875,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-douze mille Euros (EUR 3.072.000,-) à trente-deux millions sept cent quatorze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 32.714.875,-) par incorporation d'une réserve au capital et par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quinze (1.185.715) parts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts actuellement émises dans le capital social de la Société à vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de sorte d'annuler vingt millions trois cent cinquante-sept mille cent vingt (20.357.120) parts et rester avec cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingts (122.880) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), correspondant à un capital social émis de trois millions soixante-douze mille Euros (EUR 3.072.000,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de vingt neuf millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 29.642.875,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-douze mille Euros (EUR 3.072.000,-) à trente-deux millions sept cent quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 32.714.875,-) par incorporation d'une réserve au capital et par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quinze (1.185.715) parts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

*Souscription*

L'associé unique, ici représenté par M<sup>e</sup> Cécile Jager, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2009 a déclaré souscrire à toutes les un million cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quinze (1.185.715) nouvelles parts. Les nouvelles parts ont été payées par incorporation d'une réserve au capital pour un montant de vingt neuf millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 29.642.875,-).

Preuve de l'existence de la réserve jusqu'à un montant de vingt-neuf millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 29.642.875,-) a été apportée au notaire soussigné par soumission de comptes intermédiaires de la Société datés du 31 juillet 2009 signés par deux gérants de la Société.

*Deuxième résolution*

Pour refléter les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** "Le capital social de la société est fixé à trente-deux millions sept cent quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 32.714.875,-) représenté par un million trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.308.595) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la Société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales peuvent être utilisés par le Conseil de gérance pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 août 2009. LAC/2009/32853. Reçu 75,-.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123481/160.

(090148719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Bautech Moritz & Partner Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9421 Vianden, 7, rue Moenchkelterhaus.

R.C.S. Luxembourg B 146.946.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Herr Wolfgang MORITZ, Kaufmann, geboren am 5. Juli 1964 in Wien (Österreich), wohnhaft in A-6532 Ladis (Österreich), Dorfstrasse, 10;

2. Herr Helmut AGERER, Kaufmann, geboren am 12. März 1962 in Prutz (Österreich), wohnhaft in A-6522 Prutz (Österreich), Moosweg, 16.

Und erklären andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an Herrn Marc BOCKSTAL, Geschäftsmann, geboren am 5. November 1958 in Liedekerke (Belgien), wohnhaft in B-1770 Liedekerke (Belgien), Molenstraat, 58:

1. Herr Wolfgang MORITZ, vorgeannt,

sechszwanzig (26) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BAUTECH MORITZ & PARTNER S.à r.l. mit Sitz in L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 1. Juli 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1493 vom 3. August 2009, eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B146.946,

zum Preise von einem Euro.

2. Herr Helmut AGERER, vorgeannt,

sechszwanzig (26) Anteile der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BAUTECH MORITZ & PARTNER S.à r.l.", zum Preise von einem Euro.

Die vorgeannten Herrn Wolfgang MORITZ und Helmut AGERER, erklären und bekennen den Verkaufspreis von dem Ankäufer vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Herr Marc BOCKSTAL, vorgeannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der zweiundfünfzig (52) Gesellschaftsanteile.

Nach vorgeannter Abtretung fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss.*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten wie folgt umzuändern:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert (12500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Marc BOCKSTAL, vorgeannt, zweiundfünfzig Anteile . . . . .	52
2. Herr Wolfgang MORITZ, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile . . . . .	24
3. Herr Helmut AGERER, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile . . . . .	24
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss.*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-9420 Vianden 15, rue de la Gare nach L-9421 Vianden, 7, rue Moenchkelterhaus zu verlegen.

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Moritz, Agerer, Bockstal, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2009. Relation: DIE / 2009 / 8956. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé):* Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 22. September 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009123490/51.

(090148474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.932.

L'an deux mille neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ABM Immobilière SA, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mai 1991, publiés au Mémorial C numéro 410 du 28 octobre 1991.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 332 du 21 juillet 1995.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.932.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures par M<sup>e</sup> Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président et désignant Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Exposé du président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, comme suit:

"La société a pour objet toutes activités se rapportant à la promotion immobilière et à l'agence immobilière.

Elle peut notamment, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, acheter ou louer des immeubles, les vendre, les sous-louer, les gérer et les mettre en valeur en aménageant les surfaces locatives

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter garant pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que se soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser."

2. Modification de l'article 11 des statuts relatif à la délégation des pouvoirs du conseil d'administration

3. Modification de l'article 12 des statuts

4. Nomination d'un nouveau commissaire

5. Confirmation du transfert du siège social au 31 août 2009

6. Divers

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 4 des statuts prend désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes activités se rapportant à la promotion immobilière et à l'agence immobilière.

Elle peut notamment, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, acheter ou louer des immeubles, les vendre, les sous-louer, les gérer et les mettre en valeur en aménageant les surfaces locatives

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter garant pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que se soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser."

#### *Deuxième résolution*

L'article 11 des statuts prend désormais la teneur suivante:

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

#### Troisième résolution

L'article 12 des statuts prend désormais la teneur suivante:

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ayant l'autorisation de commerce ou par la signature du ou des administrateurs-délégués dans le cadre de la gestion journalière. Lorsqu'il y a plusieurs personnes chargées de la gestion journalière, il faut qu'ils signent conjointement pour engager la société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la Fiduciaire Marc Muller SARL présentée le 15 juin 2009

L'assemblée décide de nommer comme commissaire la société GT Experts-comptables SARL avec siège à 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.917.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

#### Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires confirme le transfert du siège social au 31 août 2009 de la société du 9, Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Hesperange en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Berna, Mathis, Fonseca, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 septembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009123399/103.

(090148458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

#### **Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Cudillero Holding S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96 471, et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1198 du 14 novembre 2003.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 26 juillet 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 25 octobre 2007, numéro 2409.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz GARCIA, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter que les actions de la Société seront désormais émises uniquement sous forme nominative.

Le nouveau texte de l'article cinq (5) sera désormais libellé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

2.- Décision de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder à la conversion des titres d'actions au porteur en titres d'actions nominatives et à l'inscription au registre des actionnaires, les actionnaires nominatifs existants de la Société avec le nombre d'actions détenu par chacun d'eux.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter que les actions de la Société seront désormais émises uniquement sous forme nominative.

Il est décidé que l'article cinq (5) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder à la conversion des actions au porteur en actions nominatives, à l'échange des titres d'actions au porteur contre des titres d'actions nominatives et à l'inscription au registre des actionnaires à établir à cet effet, les actionnaires nominatifs existants de la Société avec le nombre d'actions détenu par chacun d'eux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passée Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. GARCIA, A. ARCARI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11037. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 23 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009123487/90.

(090148663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

---

**Darcy Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.614.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009120109/10.

(090144619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRESTATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.436.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116928/11.

(090140695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Albi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.094.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2009116962/13.

(090140821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---